

## **SEANCE DU 23 FÉVRIER 2009**

*L'an deux mil neuf, le vingt trois février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes, s'est réuni en son siège 33, Rue de Taisnières à Marbaix, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Président.*

*Étaient présents : Mmes et MM. TALMA, RATTE, NOEL, BERTRAND, LIBERT, FERTIN, DIDELOT, PRISSETTE, TRICOTEAUX, GAVERIAUX, SCULFORT, DUCANCHEZ, DUQUENOY, FLAMENG, ROYAUX, LACOCHE, FOVEZ, DE SANTIS, FREHAUT, JOLY, CONNART, CAUET-JANHON, MERCIER, BUTIN.*

*Étaient absents excusés : M. DELVAL suppléé par M. MERCIER, M. MONNIER suppléé par M. BUTIN, M. COUPILLAUD, Mme TOURNANT.*

### **Délégués communautaires de la commune de SAINT-AUBIN**

M. le Président fait part à l'assemblée d'une délibération du conseil municipal de Saint-Aubin en date du 08 janvier 2009 précisant que, suite à la démission de M. Bernard DERESMES au poste de délégué titulaire de la CCR2H, M<sup>me</sup> Monique JOLY a été désignée pour le remplacer en qualité de déléguée titulaire et membre du bureau de la CCR2H.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette décision et déclare installée dans ses fonctions M<sup>me</sup> Monique JOLY déléguée de Saint-Aubin.

### **Compte Administratif 2008**

M. le Président fait donner lecture du Compte Administratif 2008 qui se résume de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de fonctionnement _____	1 081 915,56 €
- Recettes de fonctionnement _____	1 293 697,49 €
- Excédent de fonctionnement 2008 _____	+ 211 781,93 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement _____	1 001 729,02 €
- Recettes d'investissement _____	726 702,76 €
- Déficit d'investissement 2008 _____	- 275 026,26 €

Déficit global de clôture \_\_\_\_\_ - 63 244,33 €

L'exercice 2008 laisse par ailleurs apparaître un reste à réaliser en section d'investissement de 667 566 € pour les dépenses et de 658 378 € pour les recettes, soit un déficit sur les restes à réaliser de 9 188 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2008.

### **Affectation du résultat**

M. le Président précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

#### En section de fonctionnement

- l'exercice 2008 fait apparaître un solde d'exécution de \_\_\_\_\_ + 211 781,93 €
- le montant des résultats 2007 non affectés est de \_\_\_\_\_ + 150 043,69 €
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2008 est de \_\_\_\_\_ + 361 825,62 €

#### En section d'investissement

- l'exercice 2008 fait apparaître un solde d'exécution de \_\_\_\_\_ - 275 026,26 €
- le solde d'exécution cumulé de 2007 est de \_\_\_\_\_ 270 900,06 €
- le solde d'exécution cumulé de l'exercice 2008 est de \_\_\_\_\_ - 4 126,20 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2008 est de \_\_\_\_\_ - 9 188,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de \_\_\_\_\_ - 13 124,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant les moyens détenus en section de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 13 124,20 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. L'excédent non affecté, soit 348 511,42 € sera porté au compte 002 de la section de fonctionnement.

### **Résorption des zones d'ombres ADSL – Lancement de la procédure de marché public**

M. le Président communique à l'Assemblée les résultats de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) assurée par la société i-solutio, dans le cadre de la résorption des zones d'ombres haut-débit internet. Il précise que les résultats de cette étude font suite à plusieurs réunions auxquelles ont participé les membres de la Commission « Développement économique et sociale – Aménagement de l'espace » animée par M. DE SANTIS, Vice-Président.

L'AMO avait d'abord pour objet la localisation des zones d'ombre et la définition des besoins à satisfaire, le relevé des infrastructures mobilisables et l'élaboration de différents scénarii technico-économiques envisageables sur l'ensemble du territoire communautaire. Les résultats sont les suivants :

- 110 lignes téléphoniques sont actuellement inéligibles à l'ADSL.
- Pour résoudre ces zones d'ombres ADSL, « i-solutio » a étudié les solutions techniques suivantes :
  - Technologie Radio à 5,4 Ghz
  - Le NRA ZO Fibre (Nœud de Raccordement Zone d'Ombre)
  - Le NRA ZO Cuivre
  - Le satellite

Les caractéristiques principales de ces 4 technologies sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Délai de mise en place	Débits	Services	Coût du service pour l'utilisateur
NRA ZO Fibre	6 à 12 mois	Jusque 18 Mégas	Internet, Téléphone, TV	Identique à l'ADSL
NRA ZO Cuivre	6 à 12 mois	Jusque 8 Mégas	Internet, Téléphone	Identique à l'ADSL
Radio	4 mois	Jusque 8 Mégas	Internet, Téléphone	De 20 € à 35 € / mois (selon les débits)
Satellite	3 mois	Jusque 2 Mégas	Internet, Téléphone	De 30 à 70 € / mois (selon les débits)

- En fonction de la localisation géographique de chaque zone d'ombre, « i-solutio » a défini et évalué 5 scénarii (un scénario peut combiner plusieurs technologies dont le but est de couvrir en ADSL 100 % des lignes non éligibles aujourd'hui à l'ADSL) :

		Investissement	Charges sur 10 ans	Dont maintenance	Investissements ramenés à la ligne
Scénario n°1	100% Radio	178 000 € HT	0 €	0 €	1 618 €
Scénario n°2	Radio + Satellite	131 000 € HT	0 €	0 €	1 191 €
Scénario n°3	NRA Fibre + Satellite	439 000 € HT	110 000 €	70 000 €	3 391 €
Scénario n°4	NRA Cuivre + Satellite	128 000 € HT	76 000 €	16 000 €	1 637 €
Scénario n°5	100 % Satellite	40 000 € HT	0 €	0 €	363 €

M. le Président demande ensuite aux Conseillers de choisir un scénario parmi les cinq présentés.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant les débits proposés par chaque technologie,
- Considérant les coûts d'investissement des différents scénarii présentés,
- Considérant les charges de fonctionnement que devrait supporter la collectivité dans les scénarii n°3 et n°4,
- Considérant les coûts d'abonnement mensuels à la charge des usagers propres à chaque technologie (en particulier pour le satellite),

DÉCIDE de retenir le scénario n°1, « 100 % radio », et de mettre en œuvre le projet.

AUTORISE M. le Président à lancer un marché public à procédure adaptée selon les Articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics :

Objet du marché : Marché de fournitures et de services ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en place d'une solution radio à 5,4 Ghz et permettant de résorber l'ensemble des zones d'ombre ADSL du territoire de la CCR2H.

Montant prévisionnel du marché : 178 000 € HT

AUTORISE M. le Président à établir les demandes de subvention pour la réalisation de cette opération, dans le cadre du programme opérationnel FEDER « Société de l'Information - Continuité Numérique Territoriale » auprès de :

- M. le Président du Conseil Régional du Nord Pas de Calais,
- M. le Préfet de Région Nord Pas-de-Calais (Secrétariat Général aux Affaires Régionales)

AUTORISE M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

### **Marché « plantation de haies bocagères »**

M. le Président informe l'assemblée des résultats du marché « Plantation de haies bocagères ». Ce marché a pour objet la plantation de 1 320 mètres de haies bocagères sur des parcelles agricoles situées sur les communes de Dompierre/Helpes, Grand-Fayt, Marbaix, St-Aubin, et Taisnières-enTh.

Six entreprises étaient en concurrence :

- Entreprise BLAIRON de Bavay : prix HT : 7,45 € / mètre linéaire
- PICARDIE ESPACES VERTS de Guise : prix HT : 15,90 € / mètre linéaire
- SARL SPIROS de Les Moères : prix HT : 21,03 € / mètre linéaire
- MAROILLES PAYSAGES de Maroilles : prix HT : 9,54 € / mètre linéaire
- Entreprise HOURRIER d'Avesnes/Helpe : prix HT : 8,80 € / mètre linéaire
- Entreprise ROULY de Sains-du-Nord : prix HT : 14,33 € / mètre linéaire

Réunie le 10 février 2009, la commission d'appel d'offres, considérant le montant de la dépense plafond subventionnable fixée par le Conseil Général du Nord : 2,50 € HT / mètre linéaire, A DÉCIDÉ de déclarer le marché infructueux (conformément à l'article 64 du code des marchés publics). Toutes les offres reçues étant inacceptables au sens de l'article 35 du code des marchés publics.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé de son Président,

- approuve cette décision de la commission d'appel d'offres et déclare infructueux le marché de plantation de haies bocagères,
- autorise M. le Président à alerter les services du Conseil Général du Nord afin que soit redéfini le montant de la dépense plafond subventionnable, compte tenu de l'écart important constaté entre cette dépense plafond et les offres remises par les entreprises.

### **Recrutement animateurs – Ateliers des vacances de Février**

M. le Président informe l'assemblée que des animations seront organisées durant les vacances de Février dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Il s'agit d'ateliers « Arts autour du recyclage » (du 25 février au 6 mars 2009). Afin d'assurer le fonctionnement de ces ateliers, il y a lieu de procéder au recrutement d'agents non titulaires. M. le Président demande aux conseillers d'autoriser ce recrutement.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2<sup>e</sup> alinéa et l'article 34,

Après en avoir délibéré,

- décide le recrutement d'un agent non titulaire du 25 février au 6 mars 2009 pour l'animation et l'encadrement des ateliers « Arts autour du recyclage »
- décide le recrutement d'un agent non titulaire du 25 au 27 février 2009 pour l'animation de l'atelier « Arts autour du recyclage » sur la commune de St-Hilaire/Helpe
- décide le recrutement de deux agents non titulaires du 3 au 6 mars 2009 pour l'animation de l'atelier « Arts autour du recyclage » sur les communes de Floyon et Prisches.

Et dit :

- que ces agents assureront les fonctions d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- que les rémunérations de ces agents seront calculées en référence à l'indice brut 297
- autorise M. le Président à procéder au recrutement de ces agents, à conclure les contrats d'engagement et à signer tout acte relatif à la présente décision.

### **Demande de subvention en vue de l'acquisition d'un minibus**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre des activités liées à la jeunesse, la CCR2H doit souscrire chaque année des contrats de location de minibus (transports des enfants vers les activités proposées, « ramassage » d'une partie des enfants lors de l'accueil de loisirs de juillet, etc.). Ces locations représentent un coût annuel de l'ordre de 3 500 €.

Pour éviter ces frais de location, il évoque la possibilité d'acheter un minibus de 9 places. Le coût, estimé à 16 500 € HT, pourrait être pris en charge à hauteur de 50 % (par la CAF et la MSA) dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote donnant les résultats suivants :

- POUR le projet d'acquisition d'un minibus 9 places : 21 voix
- CONTRE le projet d'acquisition d'un minibus : 0 voix
- ABSTENTIONS : 3 voix

AUTORISE M. le Président à établir une demande de subvention auprès des services de la CAF et de la MSA pour l'acquisition d'un minibus 9 places dans le cadre de l'organisation des activités jeunesse.

### **Adhésion de la Communauté de Communes du Guide du Pays de Trélon au SMIAA**

M. le Président informe l'Assemblée que par arrêté préfectoral du 24 décembre 2008, le SICTOM du Bocage, adhérent au SMIAA, est dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat est transféré à la Communauté de Communes du Guide du Pays du Trélon. A ce titre, dans le cadre de la reprise de la compétence et la continuité de service, le Président de la Communauté de Communes du Guide du Pays de Trélon a sollicité son adhésion au SMIAA par délibération du 21 novembre 2008.

Le Conseil Communautaire, considérant que la CCR2H est adhérente au SMIAA, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adhésion de la Communauté de Communes du Guide du Pays de Trélon au SMIAA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

DIT que cette délibération sera adressée au SMIAA

AUTORISE M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

### **Accueil de Loisirs 2009 – Places supplémentaires**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer 14 places supplémentaires pour l'accueil de loisirs intercommunal qui se déroulera en juillet 2009 sur la commune de Cartignies
- autorise M. le Président à prévoir les crédits supplémentaires au budget primitif 2009.

### **Achat de tee shirts - Opération « Nettoyage de Printemps » à St-Aubin**

M<sup>me</sup> FREHAUT, Déléguée de St-Aubin, informe l'Assemblée qu'une opération « Nettoyage de Printemps » est organisée le 22 mars 2009 sur la commune de Saint-Aubin par l'association « les Traits Meringuais ».

Eu égard la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers exercée par la CCR2H, M<sup>me</sup> FREHAUT sollicite la communauté de communes afin que soient pris en charge l'achat et le flocage de 50 tee-shirt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de procéder à l'acquisition et au flocage de 50 tee shirt, dont le coût est évalué à 250 € TTC, qui seront remis à chaque participant de l'opération « Nettoyage de Printemps » à Saint-Aubin.

## **Défibrillateurs cardiaques automatiques**

M. le Président demande l'accord à l'assemblée afin que la communauté de communes puisse co-financer, à hauteur de 25 %, l'acquisition d'un défibrillateur automatique et d'une armoire externe par commune.

Il précise ensuite que ce matériel pourra également être subventionné à hauteur de 50 % par le biais d'une réserve parlementaire.

Il informe enfin l'assemblée que l'achat incombera aux communes qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif. Les subventions (75 % au total) leur seront attribuées à l'issue de cette acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour subventionner, à hauteur de 25 %, l'acquisition d'un défibrillateur automatique et d'une armoire externe par commune de la CCR2H.
- AUTORISE M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

## **Acquisition bacs Ordures Ménagères**

M<sup>me</sup> FREHAUT, Déléguée de St-Aubin, évoque les problèmes rencontrés au sujet de la collecte des déchets ménagers dans les bâtiments et lieux publics. En effet, en ces lieux publics, le tri sélectif étant très difficile à mettre en place, les quantités d'ordures ménagères (c'est-à-dire les déchets non recyclables) sont importantes. Or aujourd'hui, il n'est prévu aucun contenant pour présenter ces déchets à la collecte hebdomadaire.

De ce fait, elle demande l'acquisition de bacs spécifiques qui seraient installés au sein de ces bâtiments et lieux publics.

M. le Président précise qu'il ne voit aucune objection à cette dotation de bacs supplémentaires si, toutefois, le prestataire est en mesure de collecter ces bacs (qui seront d'une grande capacité). Par conséquent, il demande aux communes de lister leurs besoins et d'en informer les services de la CCR2H.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Président à se rapprocher du prestataire de collecte afin de s'assurer de la possibilité de collecter des bacs Ordures Ménagères de grande capacité.
- AUTORISE M. le Président à lancer une consultation en vue de l'acquisition de bacs à ordures ménagères d'une capacité minimale de 500 litres pour les bâtiments et lieux publics des communes de la CCR2H.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2009

## **Animations sportives**

M. le Président informe l'assemblée que le centre d'initiations sportives, ouvert aux enfants de la CCR2H âgés entre 4 et 12 ans, reprendra ses activités en mars (la coupure hivernale étant intervenue en janvier et février). Une cinquantaine d'enfants participent à ces activités. Il rappelle que ce dispositif d'animation des plateaux multisports est assuré par M. FOURDRIGNIER (animateur sportif de la CCR2H) qui est assisté de 4 animateurs saisonniers. Cette activité ayant notamment pour but de conforter la pratique du sport sur le territoire et faire découvrir de nouveaux sports.

Compte tenu de la période printanière et estivale qui s'annonce, propice à la pratique de sports de plein air sur les plateaux multisports intercommunaux, M. le Président propose à l'assemblée de mettre en place deux nouveaux dispositifs d'animations sportives :

#### 1 - Le Challenge Sport et Loisirs

- Il consiste à réaliser un parcours de 5 à 10 épreuves sportives autour d'une commune équipée d'un plateau multisports.
- Ces activités seront adaptées à tous les publics (adultes, enfants, seniors, familles...).
- Les inscriptions se feront en groupe (minimum 2, maximum 6).
- Les Manifestations sont programmées au mois de mai / juin 2009.

#### 2 - Les Estivales

- S'initier en famille à des activités sportives diverses (Vélo à l'aide du parc dont s'est doté la CCR2H cette année, tir à l'arc, escalade, structures gonflables...).
- Les manifestations seront programmées durant des samedis et dimanches de juillet et août 2009 sur les communes équipées d'un plateau multisports.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE d'organiser le challenge sports loisirs ainsi que les estivales pour l'année 2009  
AUTORISE M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision  
DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2009.

### **Questions diverses**

- M. GAVERIAUX, Vice-Président en charge des actions environnementales, informe l'Assemblée de l'avancement du dossier « Déchèterie ». M. le Président précise que des demandes écrites seront prochainement envoyées aux Communauté de Communes du pays de Mormal Maroilles, du Pays d'Avesnes et de la Thiérache du Centre afin de connaître les conditions (financières, techniques, etc.) d'utilisation de leur déchèterie par les habitants de la CCR2H.

- M. NOEL, Vice-Président en charge des actions culturelles, explique à l'assemblée qu'un groupe de travail vient de se constituer afin de mettre en place un festival culturel d'automne. Ce festival remplacera le festival d'harmonies dont la douzième et dernière édition s'est tenue en 2008 à Marbaix. Il précise que ce groupe de travail est notamment constitué des associations culturelles, de danses, de chants, de musiques... du territoire. Au cours de la dernière réunion, qui s'est tenue le 10 février, le lieu où sera organisé l'événement a été débattu, et, de ce fait, la nécessité de prévoir un chapiteau. Les participants à cette réunion ont donc suggéré que la Communauté de Communes fasse l'acquisition d'un chapiteau d'une capacité de 600 m<sup>2</sup> environ. Outre son utilité pour l'organisation du festival, ce chapiteau pourrait être mis à disposition des associations du territoire (leur évitant ainsi des charges importantes de location dans le cadre des fêtes de terroir par exemple). M. le Président ajoute toutefois que l'achat d'un chapiteau impliquerait pour la CCR2H d'autres charges que celle de l'acquisition proprement dite. En effet, il faut prendre en compte la sécurité de l'équipement ou encore la logistique pour le stockage et le montage. D'autre part, MM. FOVEZ et TALMA, respectivement des communes de Prisches et Beaurepaire/Sambre, informent l'assemblée que la surface du chapiteau installé pour « la fête du chien » et « la fête de l'âne » est de l'ordre de 900 m<sup>2</sup>. Par conséquent, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil décide de ne pas soumettre au vote ce dossier au cours de cette séance.

- Avis défavorable est donné à la proposition de collaboration faite par le centre de gestion du Nord dans le domaine des nouvelles technologies. Cette convention de partenariat intitulée « société de l'information pour l'amélioration de l'e-relation élus-citoyens-administrations » étant jugée, par l'assemblée, comme répondant à un besoin qui est déjà satisfait au sein de la CCR2H. En effet, l'adhésion de notre communauté de communes à l'association RVVN (Réseau Villes et Villages Numériques) permet la mise en place de la plupart des actions évoquées par le centre de gestion.

- M. le Président fait part à l'Assemblée des différents articles de presse évoquant les difficultés rencontrées par la Fromagerie du Bocage, société qui occupe actuellement l'atelier de production fromagère de la maison du pays du Maroilles.

- M. le Président informe l'Assemblée que le prochain conseil communautaire se déroulera le lundi 30 mars. À l'ordre du jour, sont notamment prévus une intervention de Mme DECRAENE (CAF de Maubeuge) au sujet des logements non décents ainsi que le vote du budget primitif 2009.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*